

CACES R490 GRUE AUXILIAIRE



Qu'est-ce qu'un CACES ® Grue auxiliaire ?

Le **CACES® R490 Grues Auxiliaires** (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) constitue un moyen pour le chef d'entreprise de s'assurer que le conducteur possède les connaissances et le savoir-faire requis pour la délivrance de l'autorisation de conduite et donc de conduite en sécurité.

Ces métiers nécessitent des formations CACES® pour les conducteurs de grue auxiliaire ou grue à tour.

Le **CACES® R490** est valable **5 ans**, le stagiaire devant effectuer un test théorique ainsi qu'un test pratique pour obtenir la certification.

Les personnes intéressées par cette formation ont également consulté : La préparation à l'autorisation de conduite des Grues Auxiliaires R490 ainsi que la formation CACES® Grue Auxiliaire R490.

Objectifs de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de nacelles pour lesquelles il sera habilité par l'employeur.

Pour qui ?

La formation R490 (Seine et Marne 77, Val de Marne 94) conduite en sécurité des grues auxiliaires est disponible pour toute personne ayant besoin de par son activité professionnelle, d'un certificat CACES® R490. Il est nécessaire de disposer d'un permis de conduire (permis B) pour pouvoir effectuer cette formation.

Le CACES® R490 permet au stagiaire de **prendre connaissance et de mettre en application les règles de prévention et de protection**, concernant l'utilisation des Grues Auxiliaires.

Prérequis

- Il est nécessaire d'avoir 18 ans pour effectuer une formation CACES et il n'y a pas de limite d'âge pour pouvoir passer son **CACES® R490 Grue Auxiliaire**.
- Bonne compréhension de la langue française.
- Aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail.
- Maîtrise complète de la conduite de la catégorie d'appareils objet du test CACES®.
- Si le bénéficiaire ne maîtrise pas la conduite, une formation préliminaire d'apprentissage de la conduite est nécessaire.

Modalités pédagogiques et évaluation

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Testeurs certifiés par un organisme accrédité.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéoprojection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation (à valider avec l'organisme).
- Installations en centre de formation : salles de cours, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Sécurité

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, remis par leur employeur :
 - Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3,
 - Chaussures de sécurité.
- En cas d'intervention intra-entreprise, les moyens alloués à la formation et au test CACES® devront être présentés dès l'arrivée du formateur puis du testeur CACES®, afin de valider leur conformité aux exigences. Nos formateurs et testeurs CACES® ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluations formatives au moyen de quizz en ligne, accessibles par QR Code dans notre centre.
- Evaluation certificative, comportant des indicateurs éliminatoires, composée d'un examen théorique de 100 questions sur PC ou tablette (dans notre centre), et d'un ensemble d'épreuves pratiques à réaliser dans un temps limité.
- Le test CACES® est encadré par un testeur certifié, autre que le formateur pratique.

Prérequis

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Maîtriser la lecture et les 4 opérations.
- Venir avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

Exemple de programme de formation

Enseignements théoriques et pratiques

- Connaissances générales.
- Principaux types de chariots et catégories de CACES®.
- Technologie.
- Notions élémentaires de physique, stabilité.
- Risques liés à l'utilisation.
- Prise de poste, vérifications d'usage.
- Modalités d'exploitation.
- Conduite et manœuvres.
- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.

Sanction de l'action

Certificat R.489 de la catégorie obtenue, après passage du test CACES® correspondant.